



**COMMUNIQUE**

La Direction Générale des Impôts (DGI) rappelle à l'ensemble des Opérateurs Economiques que la date butoir de paiement du premier acompte de l'impôt sur les Sociétés (IS) reste le 30 novembre 2020.

Cette date étant dépassée, tous les redevables de cet impôt qui ne se sont pas encore acquittés du paiement de cet acompte, sont vivement conviés à le faire dans les plus brefs délais.

**VOS OBLIGATIONS FISCALES DU MOIS DE DECEMBRE 2020**

Dates	IMPOTS-TAXES COTISATIONS/ DECLARATIONS	SOMMES A PAYER	FORMALITES	DESTINATAIRES
Avant le 15	Impôts sur le revenu des personnes physiques (IRPP)	Versement des retenues calculées selon le barème sur les salaires du mois de novembre.	Bordereau ID 10	Receveur des Impôts
	Taxe complémentaire sur les salaires (TCS)	Versement des retenues calculées sur les salaires du mois de novembre (Taux : 5% pour la fraction de la base TCS supérieure à 150 000FCFA/mois. Exonération pour la fraction de la base TCS inférieure ou égale à 150 000 FCFA/mois).		
	Prélèvement Fond National (FNH)	Cotisation due au titre du mois de novembre, par les employeurs du secteur public et du secteur privé assujettis au régime CNSS.	Bordereau ID 27	
	Retenue à la source sur rémunérations versées hors CEMAC	20% à prélever sur les sommes versées durant le mois de novembre à des entreprises non résidentes pour des prestations réalisées au Gabon.		
	Retenue à la source sur rémunérations versées aux prestataires non assujettis à la TVA	9,5% à prélever sur les sommes versées aux prestataires dans le courant du mois de décembre.	Bordereau ID 18 : personnes physiques. Bordereau ID 05 : personnes Morales.	
	Taxe sur les Contrats d'Assurance (TCA)	Paiement de la taxe sur les primes payées au cours du mois de novembre. Taux : -5% -8% -30%	Bordereau TD 04	
	Contribution à la Formation Professionnelle (CFP)	Cotisation due au titre du mois de novembre, par les employeurs. Taux : 0,5% de la base de calcul des cotisations CNSS, plafonné à 1 500 000 FCFA (mois).	Bordereau ID 28	
Taxe Spéciale Immobilière sur les Loyers (TSIL)	Rappel de paiement de la TSIL pour les loyers encaissés ou payés par la société au cours du 3ème trimestre (juillet, août, septembre) sauf assujettis à la TVA.	Bordereau ID 08 (loyers encaissés). Bordereau ID 09 (loyers versés).		
Avant le 20	Taxes sur la valeur Ajoutée (TVA)	Taux en vigueur : -18% -10% -5% -0%  Versement de la TVA collectés sur les livraisons des biens et services du mois de décembre, sur les prestations du mois de décembre si la TVA est collectée sur les débits et sur la TVA dont les encaissements ont été collectés au mois novembre.	Bordereau CA 01	Receveur des Impôts
	Contribution Spéciale de Solidarité (CSS)	1% du Chiffre d'Affaires réalisés sur les opérations du mois de novembre.	Bordereau ID 30	
	Taxe sur les Véhicules de Luxe (TVL)	Application de la TVL sur les véhicules de tourisme terrestres à moteur dont la puissance fiscale est fixée à 10 chevaux fiscaux (CV).  Le tarif de la taxe est fixé en fonction de l'ancienneté des véhicules ainsi qu'il suit :  - Pour les véhicules neufs et de moins de 5 ans : 20 000FCFA par cheval fiscal à 10 CV ; - Pour les véhicules de plus de 5 ans ; 30 000 FCFA par cheval fiscal à 10 CV  NB : Le prélèvement de la taxe et sa déclaration sont effectués par les compagnies et les courtiers en d'assurance.	Bordereau TD 14	

Fait à Libreville, le 03 DEC. 2020

Le Directeur Général des Impôts

*[Signature]*  
Gabin OTHA-NDOUMBA

